



CONSEIL COMMUNAL



Rapport de la Commission de gestion - COGES Année 2019-2020

Exercice comptable 2019

Table des matières

1	Séance constitutive du 2 septembre 2019	3
1.1	Organisation de la Commission de gestion	3
1.2	Visites et discussions thématiques	3
1.3	Planning de travail.....	4
2	Analyse des préavis clôturés durant l'année 2019	5
2.1	Remarque.....	5
3	Séance du 5 décembre 2019 : suivi des déchets	6
3.1	Conclusions	10
4	Séance sur le suivi des vœux émis par la COGES.....	11
5	Plan lumière de la commune d'Ecublens.....	12
6	Séance en visioconférence du 25 mars 2020 : suivi des réponses/organisation des travaux sur les comptes et divers.....	13
7	Séances en visioconférence des 8 et 14 avril 2020 : suivi des comptes ainsi que des questions y relatives, destinées à la Municipalité	13
8	Comptes communaux et intercommunaux	14
9	Séance en visioconférence du 27 avril 2020 : traitement des questions y relatives destinées à la Municipalité	15
10	Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A.	15
11	Séance du 14 mai 2020 : Discussion sur les questions écrites et orales posées à la Municipalité et sur leur rapport de gestion.....	15
12	Visites prévues durant l'exercice comptables 2019-2020	16
13	Rencontre avec la Municipalité :	18
14	Vœux de la Commission de gestion	19
15	Conclusion générale.....	20
	Remerciements.....	20
	ANNEXE 1	21
	Liste des questions retenues par la COGES sur les comptes	21
	ANNEXE 2	22
	Liste des questions retenues par la COGES sur le rapport de gestion de la Municipalité	22
	ANNEXE 3	23
	Déchets.....	23

1 Séance constitutive du 2 septembre 2019

La Commission de gestion s'est réunie en séance constitutive le 2 septembre 2019 de 20h00 à 22h00, à la salle des conférences du Motty. La composition de la commission est la suivante :

Alain BLANCHOUD (UDC)
Fabienne CROUSAZ (PLR & ID)
Jean-Paul DUDT (PSIG)
Enrique FERNANDEZ (Forum)
Naser ISENI (PSIG)
Alfonso IZZO (Forum), rapporteur
Charles KOLLER (Les Verts), président
Maria Teresa PEREZ CHEVALLAZ (PSIG)
Alessandro STIO (PLR & ID)

1.1 Organisation de la Commission de gestion

Suivant le tournus établi au début de la législature, Charles Koller sera le président de la commission et Alfonso Izzo sera le rapporteur durant l'année de fonctionnement 2019-2020.

Le choix est accepté à l'unanimité des membres présents.

1.2 Visites et discussions thématiques

1. Déchetterie
2. Taxe au sac
3. Voirie
4. Tridel
5. Fond du développement durable → cycle de vie
6. Plan lumière de la commune d'Ecublens
7. Label
8. Rapport énergétique des bâtiments.

Discussions thématiques

- Traiter le sujet des déchets, du développement durable et divers labels que la commune a acquis au fil des années.

1.3 Planning de travail

Un planning temporel est proposé par le président de la Commission de gestion , la version finale figure ci-dessous.

nombre	date	heure	événement
1	02.09.2019	20h00	Séance constitutive + plan des visites et contrôles
2	06.11.2019	19h30	Contrôle préavis clôturés
3	05.12.2019	18h00	Séance présentation déchets
4	11.12.2019	18h00	Séance débriefing présentation déchets + repas
6	05.02.2020	16h30	Séance sur le suivi des vœux émis par la COGES
7	09.03.2020	20h00	Séance suivi de travaux (rapport intermédiaire, planning de la suite)
8	25.03.2020	20h00	Séance en visioconférence
9	08.04.2020	18h00	Séance en visioconférence : traitement des comptes et des questions (1 ^{ère} séance)
10	14.04.2020	20h00	Séance en visioconférence : traitement des comptes et des questions (2 ^{ème} séance)
11	23.04.2020	18h00	Présentations des comptes communaux et intercommunaux avec la Municipalité (questions générales)
12	27.04.2020	20h00	Séance en visioconférence : traitement des questions sur le rapport de gestion de la Municipalité
13	07.05.2020	18h00	Rencontre avec la fiduciaire Fidinter, COFIN et la Municipalité
14	14.05.2020	19h00	Discussion des réponses écrites de la Municipalité, proposition de questions orales à la Municipalité, discussion du rapport final
15	18.05.2020	18h00	Rencontre avec la Municipalité
16	19.05.2020	18h00	Visite d'un appartement avant rénovation – Ch. du Bois 2-4
17	26.05.2020	18h00	Finalisation du rapport (1 ^{ère} séance)
18	28.05.2020	19h00	Finalisation du rapport (2 ^{ème} séance)
18	02.06.2020	09h00	Remise du rapport et questions retenues au greffe municipal
19	18.06.2020	19h00	Séance du Conseil communal consacré à la gestion

A partir du 25 mars 2020, en raison du covid-19, certaines séances ont eu lieu en visioconférence afin de respecter les consignes de l'OFSP (office fédéral de la santé publique),

2 Analyse des préavis clôturés durant l'année 2019

La Commission de gestion a examiné les comptes correspondants aux 5 préavis suivants clôturés durant l'année 2019, le tableau ci-dessous résume les caractéristiques principales :

Préavis	Désignation	Montant initial [CHF]	Cout final [CHF]	Ecart [CHF]	Ecart [%]
12/2013	Equipement pour une garderie et une salle de rencontre dans le bâtiment "l'Oiseau de l'Ouest" et reprise de la garderie Vanille-Chocolat d'Ecublens	550 000,00	536 768,36	13 231,64	2,4%
01/2013	Réaménagement du giratoire des Glycines du Tir-Fédéral - Secteur Citadelle	360 000,00	311 401,00	48 599,00	13,5%
04/2017	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur b, voies CFF/chemin de la Forêt (part Ecublens = 16,77%)	317 000,00	256 240,45	60 759,55	19,2%
	Part Ecublens --> 16,77%	50 000,00	39 889,85	10 110,15	20,2%
03/2015	Chemin du Bochet - Remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que des grilles de récolte des eaux - Demande de crédit de construction	290 000,00	225 093,30	64 906,70	22,4%
07/2013	Réaménagement de la déchetterie communal	2 786 000,00	2 588 089,61	197 910,39	7,1%
	Financements externes	768 956,64	1 819 132,97	966 867,03	34,7%

2.1 Remarque

Conformément aux diverses demandes formulées par la COGES dans le rapport 2013-2014, la Commission de gestion constate que lors de la présentation des classeurs, quasi tous les points ont été exhaussés à l'exception du point No 7, ci-dessous.

Pour rappel, l'organisation des classeurs pour tous les préavis clôturés a été demandée de la manière suivante :

1. Le préavis
2. Un tableau récapitulatif des documents présents dans les dossiers
3. La liste des soumissionnaires
4. Les soumissions rentrées
5. Les critères d'adjudication
6. La raison du choix de tel ou tel soumissionnaire
7. Des dossiers identiques pour tous les préavis avec des intitulés comme dans le préavis.
8. Tous les PV de chantier (pour justifier les modifications)
9. Le PV de réception de chantier avec liste de corrections à effectuer
10. Un suivi des corrections et un récépissé de remise de l'objet après corrections

Les membres de la Commission de gestion constatent que les dossiers sont de plus en plus clairs et souhaitent que la Municipalité continue dans cette voie.

En consultant les pièces des préavis, il a été constaté que certains courriels à l'attention de prestataires externes étaient rédigés de manière très informelle.

3 Séance du 5 décembre 2019 : suivi des déchets

La Commission de gestion a rencontré, le 5 décembre 2019, le municipal des travaux, infrastructures, espaces publics, environnement, promotion économique, M. Jean Cavalli ainsi que M. Marcos Morano, Chef de service des travaux, M. Pierre-Alain Meylan, adjoint au Chef de service et responsable gestion des déchets, VEV, manifestations, environnement, cours d'eau, forêts, label « Ville Verte » et Mme Corine Costa, directrice de l'entreprise Valorsa SA.

M. Morano propose de passer en revue les questions posées par la COGES ; il remet 2 documents, l'un qui traite des questions avec leurs réponses ainsi que la liste sur la gestion des déchets, mode de collecte, transporteurs.

Q1 : Que deviennent exactement les différentes catégories de déchets triés à la déchetterie : Papier / carton / verre / pierreux / métaux / plastique dur / bois / compost / encombrants / déchets spéciaux (piles, ampoules, CD, sagex) ?

R : Les déchets triés à la déchetterie sont acheminés chez les différents recycleurs pour être reconditionnés, groupés, triés, utilisés comme combustibles ou encore pour fabriquer de nouveaux objets à partir de la matière.

Voici quelques exemples :

Papiers et cartons : sont acheminés chez PAPIREC Ecublens, pour être triés et reconditionnés en balles, puis acheminés par chemin de fer à Berne, où un nouveau tri est effectué à l'aide de lecteurs optiques pour séparer les différentes couleurs et textures. Ensuite, le papier trié est envoyé, toujours par wagon, à l'entreprise PERLEN PAPIER AG près de Lucerne, pour refaire du papier recyclé.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé le papier récolté n'est pas brûlé dans les usines d'incinération.

Verre : Il y a deux façons de trier.

A la déchetterie le verre est trié par couleurs et est envoyé à la verrerie de Saint-Prex où il est directement réutilisé.

Le verre mélangé de la levée au porte-à-porte est, quant à lui, acheminé chez VALORSA à Penthaz ; il en repart pour différentes destinations selon les besoins de l'industrie pour fabriquer des produits à base de verre recyclé.

Pierreux : Ces matériaux sans danger pour l'environnement, partent en décharge pour matériaux inertes.

Métaux : Tous les métaux collectés à la déchetterie sont livrés chez THÉVENAZ LEDUC à Ecublens. Un tri s'y opère à l'aide d'un aimant pour séparer les métaux ferreux. Les différents métaux sont ensuite destinés à la métallurgie pour refonte et utiliser les différents métaux.

Plastique dur : tous les plastiques, que ce soit de gros objets ou des flacons, sont livrés chez RETRIPA à Crissier, puis triés en fonction de leur propreté, de leur taille et de leur couleur. Tous les plastiques souples, sales, jugés trop petits ou non conformes aux exigences des filières de réutilisation, sont envoyés à l'usine d'incinération de Tridel pour être brûlés.

Bois : le bois de construction est livré chez RETRIPA où il est broyé et expédié ailleurs en Europe, essentiellement en Allemagne et en Italie pour la fabrication de panneaux en aggloméré.

Compost : Tous les végétaux, restes de repas crus ou cuits sont acheminés à l'installation de méthanisation d'ECORECYCLAGE SA à Lavigny. Le gaz obtenu est directement injecté dans le réseau de distribution du gaz naturel et les résidus sortants de ladite installation sont compostés pour produire un compost de qualité biologique à destination de l'agriculture et des particuliers.

Encombrants : Tous les déchets ne pouvant pas être triés correctement dans une filière de recyclage spécifique et qui ne peuvent pas trouver place dans le sac taxé de la maison, car trop volumineux, sont collectés via la benne des encombrants. La benne est acheminée chez VALORSA ; son contenu y est

broyé pour correspondre à la granulométrie admissible en usine d'incinération. Les déchets restants sont brûlés par TRIDEL.

Polystyrène expansé (sagex) : les blocs de polystyrène exempts de salissures, souillures ou de corps étrangers, sont comprimés sur le site de la déchetterie, à l'aide d'une presse (réduction du volume jusqu'à 40 fois). Puis, une fois ou deux par année, les palettes de polystyrène compressé sont acheminées au Centre Intercommunal de Logistique de Lausanne à Malley.

Déchets spéciaux : comme leur nom l'indique, ces déchets nécessitent des moyens spécifiques pour pouvoir les recycler ou les éliminer sans danger pour l'environnement. Ils sont collectés par VALORSA, puis redirigés vers les filières spécifiques à chaque déchet. Voici les différents produits et leurs destinations :

Piles et accumulateurs : C'est l'usine de recyclage BATREC SA à Wimmis qui, par un processus comprenant plusieurs étapes et recourant aux techniques les plus avancées, se charge du démontage mécanique et du traitement des composants chimiques. Parmi les principaux composants récupérés figurent les ferromanganèses et le zinc.

Ampoules : LUMIREC traite toutes les sources lumineuses (tubes néons, ampoules économiques, diverses lampes à décharge, etc.), à l'exception des lampes à incandescence ordinaires et des lampes halogènes. Le broyeur-séparateur est un procédé qui fonctionne en milieu confiné et qui permet le recyclage des lampes fluorescentes de toutes longueurs et de tous formats. Les lampes sont introduites dans un broyeur ; le broyat traverse ensuite plusieurs dispositifs de séparation pour fournir des sous-produits de grande qualité.

Le système est en dépression et l'air de circulation est filtré. Le traitement des lampes est effectué dans une installation qui répond aux exigences légales actuelles les plus sévères et qui correspond à l'état de la technique.

Les procédures d'exploitation strictes, le contrôle en continu de la qualité de l'air et des sous-produits, la traçabilité et l'expérience des collaborateurs assurent le haut niveau de qualité du traitement. Pour la valorisation des sous-produits : le verre, environ 95%, est recyclé pour des applications industrielles, non alimentaires, telles que matériaux isolants ; les métaux ferreux et non-ferreux, environ 3%, sont recyclés en fonderie ou détruits en four à haute température selon la contamination ; les poudres, environ 2%, représentent des métaux rares, du mercure ou des résidus, lesquels sont stockés en décharge contrôlée.

Peintures, sprays, aérosols, médicaments, huiles : tous ces produits sont traités par la société CRIDS (filiale de CRIDEC) ; cette dernière est chargée de réceptionner, identifier, trier et conditionner les déchets spéciaux.

Capsules en aluminium : elles sont traitées par THÉVENAZ LEDUC sur le site de Moudon. Le marc de café est séparé de l'aluminium pour être composté et l'alu est recyclé.

La traçabilité est très importante pour Valorsa et les communes.

Les déchets sont traités uniquement par des entreprises qui sont capables de démontrer la traçabilité sur les flux et qui ont un procédé industriel.

Q2 : Quelles sont les modalités des contrats qui nous lient aux prestataires externes ?

Levée porte à porte

Type de déchet	Prestataire
Ordures Ménagères	Transvoirie
Papier/Carton	Transvoirie
Compost	Transvoirie
Verre	Transvoirie

Levés déchetterie

Type de déchet	Prestataire	Destinataire
Fer, alu, fer blanc	Transvoirie	Thévenaz Leduc
Carton	Transvoirie	Thévenaz Leduc
Papier	Transvoirie	Thévenaz Leduc
Bois	Transvoirie	RETRIPA
Compost	Transvoirie	Ecorecyclage
Plastique dur	Transvoirie	RETRIPA
Flaconnages	Transvoirie	RETRIPA
PET	BE Recycling	Thévenaz Leduc
Encombrants	Transvoirie	VALORSA
Verre	Transvoirie	VALORSA
Verre	Transvoirie	VETROPACK
Pierreux / Inertes	Transvoirie	TINGUELY
Balayures de Route	Transvoirie	CRIDEC
Déchets spéciaux	Valorsa	VALORSA

Déchetterie mobile

Lieu	Prestataire	Fréquence
Ecopoint Pontet	Transvoirie	1 fois par mois

Ecopoints

Lieu	Prestataire	Fréquence
Pontet	Thévenaz Leduc	1 fois par semaine
Bochet	Thévenaz Leduc	1 fois par semaine

Q3 : Réutilisation des débarras : il y a bien un petit « stand » où nous pouvons entreposer de petits objets pouvant servir à d'autres personnes. Envisage-t-on une halle plus grande pouvant accueillir des « gros débarras » pouvant servir ?

R : La déchetterie est dotée d'une ressourcerie pouvant accueillir des objets de toutes sortes, y compris des meubles. Depuis sa création, cela fonctionne très bien et les objets d'intérêt trouvent rapidement un nouveau propriétaire ; ceux un peu moins attractifs, après quelque temps, sont débarrassés pour laisser la place à des nouveaux.

Nous n'envisageons donc pas d'étendre sa surface, actuellement parfaitement suffisante.

Q4 : Quelle est la politique envers les quelques personnes que nous voyons régulièrement récupérer des objets dans les bennes (malgré les panneaux), probablement pour en faire du commerce ?

R : En effet, nous regrettons que les gens ne suivent pas tous les directives de sécurité et profitent de récupérer du matériel au nez et à la barbe de nos collaborateurs.

Nous allons renforcer l'information, la surveillance et prendre certaines mesures envers les contrevenants.

Q5 : Impact de la taxe au sac sur la qualité du tri, surtout pour le papier/carton et les compostables.

R : La taxe au sac a fait prendre conscience que tout ne devait pas terminer dans la poubelle et que bon nombre de déchets peuvent être recyclés ou mieux valorisés, s'ils ne finissent pas dans le sac à ordures. Bien entendu, la majorité des habitants comprend, suit et respecte la politique de tri mise en place par la Municipalité. Néanmoins, une petite frange de la population ne joue pas le jeu, par manque de compréhension, anticonformisme ou pensant faire des économies.

Il est vrai que la qualité du tri a quelque peu diminué depuis l'introduction de la taxe au sac ; néanmoins, le tonnage des ordures ayant chuté de moitié, il faut reconnaître que l'effort de tri en a été proportionnellement très conséquent.

Nous restons persuadés que l'effort d'information doit continuer et que par ce biais, nous contribuerons à améliorer encore davantage la qualité du tri.

Q6 : Quelle est la situation concernant la récupération des plastiques mous ?

R : Les plastiques souples ou semi-rigides sont, pour une grande partie, des emballages alimentaires à usage unique. Vouloir les recycler plutôt que les incinérer est une utopie. En effet, la plupart de ces emballages sont souillés par le contenu et donc impossible à recycler pour des questions sanitaires.

De plus, la grande disparité de couleurs et de sortes de plastiques rendent le recyclage quasiment impossible.

Q7 : Les badges individualisés devaient servir à établir des statistiques de fréquentation de la déchetterie. Où en est-on ?

R : Dès l'introduction du contrôle d'accès à la déchetterie, nous avons un outil très intéressant pour comptabiliser le nombre d'entrée à la déchetterie, voici les chiffres : 2014/18281 entrées, 2015/19877 entrées, 2016/24042 entrées, 2017/24926 entrées, 2018/26966 entrées.

La fréquentation a donc augmenté de 48 % en 3 ans !

Q8 : Quel est le règlement envers les déchets industriels et d'entreprises ?

R : Les entreprises doivent éliminer elles-mêmes leurs déchets et en assumer le coût. Certaines, ne produisant pas beaucoup de déchets, peuvent faire une demande pour le ramassage, par notre prestataire, de leurs déchets similaires à ceux d'un ménage ; une convention est alors passée entre la commune et l'entreprise, débouchant sur une taxe proportionnelle à la quantité de déchets.

Les entreprises n'ont pas accès à la déchetterie ; pour les déchets plus volumineux ou dépassant le cadre de la convention, les entrepreneurs doivent s'adresser à un centre agréé par l'Etat.

Q9 : Quel est le bilan de la privatisation du ramassage des ordures ?

R : Le bilan est positif à tous points de vue.

Les bénéfices de la privatisation sont : la diminution des coûts des levées, la garantie d'un service constant (gestion des pannes).

D'autre part, il n'est pas rationnel écologiquement et financièrement, avec le tonnage lié à la taxe au sac, d'avoir un camion de levée des ordures ménagères avec compacteur qui est utilisé uniquement 2 jours par semaine.

Régulièrement des appels d'offres sont réalisés auprès des entreprises de la région.

Leur personnel a de bons salaires et lors de casse de containers il suffit de téléphoner ou d'écrire au transporteur pour le remplacement.

Q10 : Comment s'organise la tournée des déchets (sacs taxés) ?

R : Nous avons établi deux zones de ramassage, la première desservant les quartiers à forte densité d'habitations avec 2 levées par semaine et la seconde pour les zones résidentielles (villa) avec une seule levée hebdomadaire.

Les tournées sont organisées par le transporteur mandataire et aux dates fixées selon le calendrier figurant dans l'Info-tri de l'année en cours.

Le ramassage fonctionne bien sur la commune d'Ecublens.

La taxe forfaitaire par habitant n'est pas encaissée par la Bourse mais compensée par le service social. Les ordures représentent 20 kg par habitant. En 2019 il y a eu une dizaine de dénonciations.

Q11 : La Commune encourage-t-elle les nouveaux immeubles à installer des Molok ?

R : Une directive municipale annexe 8 au règlement sur la gestion des déchets, favorise le principe de conteneurs enterrés pour les nouveaux plans de quartier et donne la possibilité à tout propriétaire

d'immeuble d'installer, sur sa propriété, de tels conteneurs. Il n'existe pas de subvention communale à Ecublens pour encourager la mise en place de conteneurs enterrés.

Q12 : Est-ce que des mesures vont être prises concernant le plastique à usage unique ?

R : La mise en place de mesures visant à limiter ou bannir la fabrication, la commercialisation et l'emploi de plastique à usage unique est du ressort de la politique cantonale ou fédérale.

Nous ne pouvons que cautionner toute initiative visant à limiter ou interdire l'emploi d'objets ou emballages en plastique à usage unique. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

3.1 Conclusions

La loi fédérale sur l'Environnement (pollueur-payeur) a démontré que les volumes des déchets recyclés ont augmenté depuis l'introduction de la taxe au sac. Néanmoins on constate que durant l'année 2019 cela s'inverse. A vérifier si la tendance se confirme ces prochaines années.

La société Valorsa qui gère 101 communes dont l'association de l'ouest de Lausanne donne entière satisfaction à ses actionnaires/communes pour la gestion des déchets et ceci malgré une baisse significative des revenus sur les matières dites rentables.

Lors de notre entretien, la représentante de VALORSA nous a sensibilisé que les litières pour chats devraient plutôt être jetées avec les déchets pierreux à cause des risques sanitaires (toxoplasmose). Nous souhaitons que la commune adapte le flyer RECYCLO.

Depuis quelques années une baisse significative des prix des matières premières au niveau mondial se traduit par une baisse de la demande en matières recyclées. Celles-ci ne sont plus attractives et par conséquent les collectivités publiques doivent payer pour qu'on les leur reprenne.

Ceci est même valable pour les déchets nobles comme par exemple, le fer, l'aluminium, le bois, le papier, etc.

4 Séance sur le suivi des vœux émis par la COGES

La Commission de gestion s'est réunie le mercredi 5 février 2020 afin de parcourir la liste de tous les vœux que la COGES a émis depuis 2011.

Le résultat est le suivant :

a) Vœux réalisés ou rien à redire :	6
b) Vœux à reprendre les prochaines années :	1
c) Vœux nécessitant un complément ou une information sur leur avancement :	8
d) Vœux avec présentations ou visites :	2

5 Plan lumière de la commune d'Ecublens

En date du 27 février 2020, la Municipalité a présenté, sur invitation au conseil communal, le plan lumière de la commune qui a été élaboré en 2015 par le bureau BG ingénieurs conseils SA et accepté par la Municipalité.

C'est un travail qui a été fait en collaboration avec les services techniques communaux et les SIE SA. Ce rapport est divisé en 3 parties, à savoir :

- a) Chronologie nocturne permettant d'établir des horaires de fonctionnement de l'éclairage public (EP) en adéquation avec l'utilisation de l'espace public. Le patrimoine ainsi que des zones de rencontres ont été également identifiés.
- b) Propositions d'améliorations, soit par la quantité, la température de couleur, la chronologie nocturne, les abris bus, les passages piétons et autres objets raccordés à l'éclairage public.
- c) Les budgets et le potentiel d'économies d'énergie électrique en 3 étapes échelonnées sur 10 ans

Les objectifs de ce plan lumière communal sont multiples, il devait permettre d'établir un état des lieux des installations existantes et mettre en évidence les éléments incohérents avec l'espace public, d'élaborer un outil de travail cohérent en valorisant la commune et la sécurité nocturne, de réaliser des économies d'énergies électriques en éclairant mieux et ainsi identifier les zones à assainir avec un calendrier des travaux des priorités d'investissement.

Le renouvellement de l'éclairage public de la ville d'Ecublens devait se faire en 3 étapes planifiées sur 10 ans, avec un investissement d'environ CHF 1,9 mios pour 540 points lumineux rénovés pour permettre d'économiser 43% d'énergie.

Il existe également une 4^{ème} étape d'investissements prévus à la suite sur une durée allant de 10 à 20 ans, qui consiste à moderniser les luminaires installés dans les années 1990 à 2000, leur coût avoisine CHF 1,8 mios sur une durée de 10 à 20 ans.

L'étude prévoit une "hors étape" pour le renouvellement des passages sous voie, abris bus, panneaux d'information et la mise en place d'une réduction nocturne pour les points lumineux non rénovés et ceci pour un montant d'environ CHF 220'000.-

La rénovation de l'éclairage public d'Ecublens coûtera au total environ **CHF 4 mios**.

Pour rappel le montant de la taxe EP pour 2019, versé à la commune de la part des SIE est de **CHF 405'818.-**

Ceci représente une durée d'investissement d'environ 10 ans, ce qui est la moitié inférieure au planning proposé par le plan lumière !

La COGES se pose la question : **la taxe instaurée en 2017 n'était-elle pas trop chère vu le peu d'investissements que la commune fait au niveau de l'EP ?**

Une nouvelle personne a été engagée auprès du Service des travaux pour s'occuper de la mise en place et du suivi des travaux afin de respecter scrupuleusement ce qui a été prévu par le plan lumière.

Monsieur M. Ronny Ghelmini, adjoint au Chef de Service des travaux est entré en fonction en début d'année 2020, pour s'occuper de l'avancement de ce dossier.

La COGES se réjouit que la Municipalité mette tout en œuvre pour réaliser l'étude du plan lumière de la commune. Ceci permettra une mise en valeur de la Ville d'Ecublens en améliorant également la sécurité nocturne.

6 Séance en visioconférence du 25 mars 2020 : suivi des réponses/organisation des travaux sur les comptes et divers

La COGES s'est réunie le mercredi 25 mars 2020 en visioconférence.

Le fonctionnement de la Commission de gestion, du Conseil communal et de la Municipalité est pas mal impacté suite à la pandémie du Covid-19.

Nous avons passé en revue la liste des réponses que la Municipalité nous a transmises et à part quelques exceptions, la COGES souhaite approfondir certains sujets l'année prochaine, et de ce fait elle demandera qu'une exception soit faite en vue de la situation exceptionnelle que nous vivons.

Par la suite nous avons réparti les tâches pour la lecture du rapport de gestion de la Municipalité que nous allons recevoir en début avril 2020 afin de préparer les éventuelles questions.

7 Séances en visioconférence des 8 et 14 avril 2020 : suivi des comptes ainsi que des questions y relatives, destinées à la Municipalité

La COGES s'est réunie le mercredi 8 avril ainsi que le mardi 14 avril 2020 en visioconférence, afin de traiter les comptes ainsi et les questions pouvant faire l'objet de précisions de la part de la Municipalité et des divers services de la commune d'Ecublens.

Un fichier sous format Excel a été créé à ce sujet. Il y a environ une soixantaines de questions traitant les comptes.

Certaines questions, du budget, figurent dans le présent rapport.

8 Comptes communaux et intercommunaux

La séance a eu lieu à Mon Repos le 23 avril 2020, en présence de Messieurs Christian Maeder, Syndic, et Claude Salzmann, Boursier communal et Chef du Service des finances. La Commission de gestion n'était exceptionnellement représentée que par son président et son secrétaire. D'autres membres de la COGES ont également été présents en visioconférence, de même que Mme Sandra Chevalley et M. Tony Manière de la commission des finances.

De façon générale, les comptes sont meilleurs que le budget.

Le chapitre "préambule" présenté dans les pages jaunes indique un solde positif de CHF 2'096'922.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'217'200.- A noter que le revenu inattendu de CHF 2.35 millions, dû à la vente d'une Start-up à un groupe états-uniens en 2015, n'a eu qu'un impact net de CHF 164'000.- pour Ecublens ; le restant a été absorbé par les péréquations intercommunales, ce qui montre la réactivité de celles-ci à tout gain, mais aussi à toutes pertes exceptionnelles. A relever que le résultat a été positif malgré l'entrée en vigueur de la 3ème réforme de l'imposition des entreprises (réduction du taux d'imposition du bénéfice de 8% à 3.3%).

Les autres variations sont aussi dues à des économies réalisées par l'ensemble de l'administration qui est de l'ordre d'environ CHF 850'000.- (voir préambule page 6 du fascicule des comptes 2019).

La grande différence entre le budget et les comptes est due aux réserves générales et à l'anticipation RIE III.

M. Salzmann nous rend attentif de la tendance des courbes pour les personnes physiques et morales où l'on observe que leur revenu a tendance à baisser (voir courbes rouges des pages 2 et 4 du document supplémentaire, analyse des impôts au 31.12.2019). Cette observation est également remarquée sur la fortune des personnes physiques.

Cependant, celle des personnes morales a tendance à augmenter, ce qui nous indique que la conjoncture n'est pas très bonne pour les entreprises.

M. Salzmann nous rappelle que lorsqu'une entreprise ne réalise pas de bénéfice, elle ne paie pas d'impôt, mais par contre elle doit s'acquitter de l'impôt sur le capital.

La COGES relève que l'évolution des impôts comptabilisés par année civile, n'ont pas la même échelle et donc peuvent conduire à l'erreur sur les quantités/volumes que la commune reçoit au niveau des impôts.

Nous constatons également que la courbe des emprunts prend l'ascenseur tandis que celle pour les investissements est plus modérée. Les disponibilités ont tendance à suivre celle des emprunts.

La Commission de gestion a étudié également les cinq comptes intercommunaux. De plus, une liste de 58 questions complémentaires est adressée par le président, au service des finances. Ces comptes font l'objet de rapports individuels

Seulement quelques jours plus tard les réponses à nos questions sont parvenues aux commissaires.

En annexe se trouvent celles qui ont été retenues par la COGES pour faire partie du présent rapport.

Nous souhaitons relever que les dividendes des SIE ont rapporté à la commune d'Ecublens plus de 9 points d'impôts (CHF 1.56 mios).

La COGES souhaite remercier M. Salzmann pour l'excellente gestion des deniers de la commune et à sa réactivité face aux soubresauts des marchés monétaires.

9 Séance en visioconférence du 27 avril 2020 : traitement des questions y relatives destinées à la Municipalité

Les commissaires de la COGES se réunissent en vidéo conférence le 27 avril au soir, afin de traiter les questions concernant le rapport de gestion de la Municipalité.

Un onglet supplémentaire est créé pour ce sujet sur le fichier Excel des questions/réponses que le rapporteur traite avec le Président pour les comptes de la COGES.

Après traitement et corrections des questions, une quarantaine d'entre elles sont retenues par les membres de la COGES. Elles sont transmises le jour suivant par le Président au secrétaire municipal.

10 Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A.

La séance du 7 mai 2020 a été consacrée à une rencontre entre des représentants de la fiduciaire Fidinter S.A., la Commission de gestion et la Commission des finances. Se sont réunis au réfectoire du CSCE, quatre Conseillers municipaux assistaient à la séance, ainsi que le Syndic, M. Christian Maeder en sa qualité de responsable du département communal des finances, et M. Claude Salzmänn, Boursier communal.

Un des représentants de la fiduciaire a rappelé que, selon le mandat que leur a confié la Municipalité, la fiduciaire a procédé au contrôle restreint des comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019, sur la base du règlement sur la comptabilité des communes, des directives émises par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) du 4 décembre 2017 et de la recommandation d'audit RA 60.

Compte tenu des circonstances particulières dues à la pandémie de Covid-19, les travaux de révision se sont déroulés du 23 au 25 mars 2020 principalement dans les locaux de la fiduciaire avec un accès à distance pour l'établissement du rapport.

Les membres de la fiduciaire ont passé en revue l'ensemble du rapport, chapitre par chapitre. Les commissaires ont pu poser quelques questions et ont obtenu les éclaircissements désirés.

Les sujets abordés avec questions/réponses ont été :

- 5.1.8.1 Révision PDCom
- 6.1 Salaires et charges sociales

L'annexe No 6 du rapport de la fiduciaire, traite des sujets énumérés par la liste des vérifications effectuées.

Dans les conclusions de son rapport, la fiduciaire tient à relever que, lors des contrôles pour l'exercice 2019, la documentation, la préparation des dossiers et les renseignements fournis étaient d'une très bonne qualité. Elle informe que d'une manière générale la commune est bien gérée.

Pour conclure, la fiduciaire donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils sont présentés.

L'ensemble des personnes présentes à cette assemblée remercie M. Salzmänn, le Syndic M. Maeder ainsi que les deux représentants de la fiduciaire Fidinter SA.

11 Séance du 14 mai 2020 : Discussion sur les questions écrites et orales posées à la Municipalité et sur leur rapport de gestion

La COGES s'est réunie le jeudi 14 mai 2020 dans la salle Federer du bâtiment CCSE afin de respecter les distances imposées par l'OFSP, l'objectif étant de traiter les réponses de la Municipalités suite aux diverses questions posées par les commissaires de la COGES.

Les diverses questions/réponses concernant les comptes (9), rapport de gestion de la Municipalité (7) et divers (1 vœu), retenues par la COGES, se trouvent dans les annexes du présent rapport.

12 Visites prévues durant l'exercice comptables 2019-2020

La Commission de gestion, afin de traiter correctement le sujet des déchets, le suivi et le cycle de vie avait prévu d'effectuer de nombreuses visites entre autre à la déchetterie communale, Tridel, Valorsa SA ainsi qu'auprès d'un prestataire de Valorsa afin de se rendre compte de la manière dont les déchets sont valorisés/recyclés.

Malheureusement, suite aux dispositions prises au niveau national dû au covid 19, la COGES n'a pas pu se rendre sur ces différents lieux.

Il était prévu également de se rendre ou d'organiser :

- a) Visite des casiers du collège du Pontet afin de se rendre compte des améliorations des nouvelles serrures (Vœu 2 émis par la COGES en 2017)
- b) Une séance pour traiter du fond du développement durable avec le service et la municipale concernée
- c) Une séance sur la présentation du rapport énergétique des bâtiments
- d) Une séance et une visite sur les places de jeux

La Municipalité a accepté que tous les objets décrits ci-dessous, prévus durant l'année comptable 2019, soient traités durant l'automne 2020 par la prochaine Commission de gestion (année comptable 2020), à cause de la crise sanitaire actuelle. La COGES est satisfaite de cette décision/prise de position de la part de la Municipalité.



Vue d'ensemble de la déchetterie communale



Tridel SA



La COGES a réalisé une seule visite le 19 mai 2020, concernant un appartement au chemin du Bois 2-4 afin que les commissaires puissent se rendre compte de la qualité et du volume des travaux avant et après la rénovation de ce dernier.

Les travaux qui seront réalisés pour cet appartement sont :

- Les colonnes de chute
- Les installations électriques selon l'OIBT
- Carrelage
- Peintures
- Cuisine
- Parquets

Ces travaux sont financés par le fonds de rénovation de l'immeuble et durent environ 2 mois.

La décision appartient à la Municipalité, sur proposition du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, après consultation de la gérance PBBG.

Les loyers sont basés selon le marché en vigueur et la subvention est accordée par la commune aux locataires selon leur revenu et le nombre de personnes qui composent le noyau familial.

La commune rénove environ 4 appartements par année (au chemin du Bois et au chemin de Veilloud).

La COGES est satisfaite de la qualité et du volume des travaux qui vont être entrepris dans ce genre de logement.

Les commissaires vont être à nouveaux conviés durant l'été 2020 lorsque les travaux de rénovation seront terminés.

Ci-dessous quelques photos de l'appartement avant rénovation.



13 Rencontre avec la Municipalité :

La Commission de gestion a rencontré la Municipalité le 18 mai 2020 dans le réfectoire du CSCE, certains membres ayant assisté en visioconférence.

La discussion a porté sur la clarification du tableau questions/réponses et sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La Municipalité a répondu à toutes nos demandes de complément d'information suite à nos questions écrites. Celles que nous avons retenues se trouvent dans un document annexé à ce rapport.

14 Vœux de la Commission de gestion

Objet	Vœux
Formation/RH	<u>Vœu n° 1:</u> La Commission de gestion souhaite que la Municipalité au travers des RH mette en place un formulaire de retour sur la formation que le personnel suit ainsi qu'une liste sur la satisfaction des utilisateurs vis-à-vis des formateurs/formation.
Collège Croset-Parc / Places de parcs	<u>Vœu n° 2:</u> La Commission de gestion souhaite que la Municipalité mette en place un règlement des places de parc du parking souterrain du nouveau collège du Croset-Parc comme cela a été rappelé par l'actuel président du Conseil communal en date du 27 avril 2017 lors de la validation du préavis n° 2017/03, Nouvelle construction scolaire – Collège Croset-Parc – Demande d'un crédit de construction.
Eclairage public (EP) - Plan lumière	<u>Vœu n° 3:</u> La Commission de gestion aimerait que la Municipalité utilise la totalité de l'argent perçu par la taxe EP pour réaliser le plan lumière qui a été établi en 2017, et ceci afin respecter le calendrier des travaux programmés.

15 Conclusion générale

La Commission de gestion s'est réunie 18 fois, dont 1 séance consacrée à des visites.

La COGES souhaitait durant cette année comptable traiter le sujet des déchets, du développement durable et divers labels que la commune a acquis au fil des années. De plus, elle avait également planifié de nombreuses visites qui malheureusement, pour des raisons dues à la pandémie covid-19, n'ont pas pu être effectuées afin de pouvoir remplir correctement son mandat de contrôle auprès de la commune/Municipalité.

La Municipalité a accepté que toutes les visites ou séances planifiées par la COGES (décrites dans le paragraphe 13) concernant l'année comptable 2019 soient traitées durant l'automne 2020 par la prochaine Commission de gestion, laquelle se consacrera à l'année comptable 2020, à cause de la crise sanitaire.

La Commission de gestion est satisfaite de cette proposition/décision et proposera aux nouveaux membres de la COGES qui seront élus en juin 2020, de pouvoir réaliser la suite de ces travaux, s'ils le désirent.

Néanmoins, la COGES a pu se rendre compte que la situation financière de la commune était saine et ceci malgré une baisse des revenus des personnes morales et physiques.

Aucune irrégularité n'a été constatée dans le fonctionnement de la commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2019-2020 pour l'exercice 2019, propose à l'unanimité au Conseil communal :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2019, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2019;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2019;
- de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 28 mai 2020

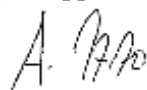
Pour la Commission de gestion :

Le président :



Charles Koller

Le rapporteur :



Alfonso Izzo

Remerciements

La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni.

Elle relève notamment la disponibilité des services, non seulement lors de la visite mais également pour les réponses aux nombreuses questions posées.

ANNEXE 1

Liste des questions retenues par la COGES sur les comptes

N°	Pag.	Compte	Thématiques	Questions COGES	Réponses de la Municipalité
5	8	Préambule	35 - Remboursement et participation à des collectivités publiques	Le tri différencié ainsi que l'élimination des déchets est-il rentable, apparemment non? Devront-on ne pas revenir en arrière comme l'Allemagne et brûler le tout. On pourrait se concentrer sur le recyclage du papier, verre et les ferreux. Pour rappel le sac est considéré à 50% renouvelable (et les autres 50% non) du fait qu'il produit de la chaleur et de l'électricité!	La question de l'impact financier du tri des déchets ainsi que de l'élimination ne peut être analysé sur ce point puisque le montant indiqué au préambule est sans lien avec ce sujet, le chiffre présenté est la différence sur ce compte entre les comptes 2019 et le budget. Outre l'effet environnemental de la revalorisation, le tri des déchets a un impact très important sur le total des dépenses du compte 450. Par exemple la revalorisation des déchets verts permet une économie de plus de 130.- par tonne par rapport à une incinération. D'autres déchets ont des impacts financiers moins importants mais ont des impacts environnementaux très importants. La Municipalité privilégie un juste équilibre entre le nombre de déchets revalorisés et les aspects financiers en lien avec l'ensemble des processus de revalorisation. Le succès de la fréquentation de la déchetterie confirme que cette volonté est également celle de notre population.
12	25	xxx.3090	Formation	Comment sont organisées les formations pour les divers services? Quelle sont les règles qui gèrent les formations professionnelles?	Le budget des formations est établi en fonction des demandes préalables des Chefs de service selon les besoins spécifiques. Des séminaires internes sont aussi organisés et encouragés, en raison des avantages non négligeables liés aux coûts. Les demandes pour des formations supérieures font l'objet de conventions avec le collaborateur.
13	33	153.3199.07	Refuge	Il y a-t-il un montant maximum à la couverture du déficit du refuge ?	Non. Selon le préavis n°10/53 intitulé « Construction d'un refuge au chemin des Trois-Ponts – Octroi d'un droit de superficie à la Société coopérative – Participation financière de la Commune » et la convention entre la Commune et la Société coopérative du refuge d'Ecublens du 7 avril 1995, aucun montant maximum n'est prévu pour la couverture du déficit du refuge. (Voir convention annexée).
17	37	160.3523.03	Ecublens animation	Peut-on avoir les comptes de cette entité que nous finançons entièrement ? Quel contrôle assure la Municipalité sur cette entité?	S'agissant d'une association de droit privé, la Municipalité ne peut pas transmettre les comptes 2019 d'Ecublens Animation (EA) à la COGES. Il est toutefois possible de trouver des informations sur les activités d'EA par le biais de son site internet www.ecublens-animation.ch ou dans le rapport de gestion 2019 à la page 178. Par ailleurs, il convient de préciser qu'une convention du 1er avril 2008 lie la Commune d'Ecublens à EA. Selon cette convention, la Municipalité approuve chaque année le budget de l'association et donne son accord sur l'utilisation envisagée du produit des taxes de séjour alloué. Un contrôle sur cette entité est assuré par un délégué de la Municipalité qui siège au comité et qui a un droit de regard constant sur les sommes allouées à EA. Le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises est également partie prenante, le secrétariat étant assuré par ledit service et la Cheffe de service siégeant également au comité de l'association. A relever enfin qu'EA est récipiendaire d'une part de la taxe de séjour communale, conformément au Règlement intercommunal sur la taxe de séjour entré en vigueur le 1er avril 2016.
26	47	210.4519	Compensation pertes RIE III	Comment se fait-il que cette compensation ait été tellement sous estimée lors du budget?	Selon les conseils reçus du responsable de la "Division finances communales" du "Service des communes et du logement" le 29 juin 2018, le budget a été établi sur la base d'une compensation cantonale de fr. 25 mio. A cet époque, le Conseil d'Etat n'avait pas encore validé sa participation de fr. 50 mio et le projet de RIE III fédérale avait été refusé par le peuple. Cela signifiait que si l'entrée en vigueur de la RIE III était repoussée à 2021, les fr. 50 mio du Canton devraient certainement être répartis entre 2019 et 2020. Finalement la RIE III fédérale a été acceptée par le peuple le 19 mai 2019, permettant ainsi son entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Ainsi, les fr. 50 mio accordés par le Conseil d'Etat ont pu être répartis entre les communes sur l'exercice 2019 uniquement. La clé qui a été appliquée était basée sur la moyenne des impôts sur le bénéfice des personnes morales des années 2015 à 2017.
41	79	450.4356 450.4359	ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE "Facturation de services à des tiers" versus "Prestations diverses"	Quelle est la différence entre les deux lignes?	450.4356 "Facturation de services à des tiers", il s'agit de la mise à disposition d'enclos à conteneurs. 450.4359 "Prestations diverses", ce compte comprend : - la vente d'alu, de vieux papier, de PET, de fer, de ferraille et d'aluminium - le ramassage des déchets encombrants auprès des habitants - la remise des badges d'accès à la déchetterie.
42	81	460.4356	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION Facturation de services à des tiers	De quel genre de services s'agit-il?	Il s'agit de la facturation des contrôles du système séparatif des eaux claires et des eaux usées lors de nouvelles constructions sur les biens fonds privés (contrôle sur le terrain, relevé des ouvrages, séance de chantier et rapport).
44	89	506.3904	Imputations internes de loyer y c. chauffage	Pourquoi une telle différence du montant par rapport à l'année 2018 ?	2018 APEMS CSCE 12 mois 200 m² x fr. 240.- = fr. 48'000.- 2019 APEMS CSCE 7 mois 200 m² x fr. 240.- = fr. 28'000.- APEMS Croset Parc 5 mois 680 m² x fr. 240.- = fr. 68'000.-
52	115	714.3012 *	Traitements du personnel occasionnel	74'100.45. Dans le cas des enfants a besoin particulier, comment se répartisse les charges canton / commune? Pourquoi un 100% n'est-il pas remboursé?	Le personnel dévolu au soutien des enfants à besoins particuliers est engagé aux conditions salariales communales. La refacturation de cette charge se fait selon un tarif horaire imposé par le Canton et inférieur au barème communal. Pour le Canton, cet encadrement supplémentaire bénéficie également à l'ensemble de la structure d'accueil, justifiant ainsi un remboursement partiel.

ANNEXE 2

Liste des questions retenues par la COGES sur le rapport de gestion de la Municipalité

No	Page	Dicastère	Thématiques	Questions COGES	Réponses de la Municipalité
1	20	Conseil communal	Vœu 6: activité sportives et culturelles	Selon la réponse, une réflexion globale est actuellement menée. Quelle est l'échéance de cette réflexion globale ? Quand la stratégie sera prête et arrêtée ?	Comme évoqué, il s'agit d'un important travail de fond que doit mener le Service car rien de tel n'a été fait jusqu'ici à Ecublens. Or, il convient de relever que les moyens du Service sont limités. Globalement, l'on peut espérer pouvoir fixer les lignes directrices et missions en matière culturelle et sportive d'ici juin 2021, sachant que le Service a pour objectif de présenter, au préalable, les lignes directrices et missions en matière de jeunesse, lesquelles sont en cours de finalisation.
7	55	Sécurité publique/Population/Systèmes d'information	Autorisations de stationnement	Pourquoi les tarifs du stationnement sous forme de macaron sont si bas : 30 CHF par mois ?	Le Service applique le "Tarif des taxes pour le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique" du 7 décembre 1998, approuvé par le Conseil d'Etat le 10 février 1999 et publié sur le site internet communal, lequel fixe le montant de la taxe à Fr. 30.- par mois ou à Fr. 360.- par an pour les résidents.
8	59	Sécurité publique/Population/Systèmes d'information	Déclaration de garantie	Quels sont les critères pris en compte pour délivrer ou non un préavis positif ?	Le Service du contrôle des habitants vérifie la solvabilité de l'invitant aux moyens de justificatifs financiers, attestation de l'office des poursuites, attestation du CSR et autres documents si le service l'estime nécessaire. Si l'invitant est solvable, le préavis est positif. Si non, le préavis est négatif et le dossier est envoyé, avec les documents, au Service cantonal de la population pour vérification et envoi du préavis à l'ambassade.
14	75	Urbanisme - Mobilité	Section Urbanisme	Il est prévu 4 plans d'affectation, cela concerne combien de logements, de commerces, etc. en plus pour notre Ville ? On souhaite avoir le détail par plan d'affectation. Merci. La LAT autorise toutes ces constructions ?	Il y a actuellement 4 plans d'affectation en cours d'étude sur le territoire d'Ecublens. Ces planifications sont conformes au droit fédéral et cantonal qui a tendance à favoriser les développements en milieu urbain plutôt qu'en campagne. Les potentiels à bâtir maximum, estimatifs et provisoires, de ces plans sont les suivants: - PA En Mapraz : 41'240m2 constructibles, dont 31'790m2 dédiés aux logements (environ 350 nouveaux logements), 3'000m2 aux activités secondaires et 6'450m2 aux activités tertiaires et commerciales (max. 1800m2 de surfaces de vente) - PA Pontet-Sorge : 11'310m2 constructibles, dont 10'790m2 dédiés aux logements (environ 120 logements supplémentaires) et 520m2 aux activités tertiaires et commerciales - PA Parcelle 79-Epenex: 55'000m2 constructibles (y compris bâtiments Unimed en cours de construction), dont 8'250m2 dédiés aux activités secondaires et 46'750m2 aux activités tertiaires et commerciales (max. 2500m2 de surfaces de vente). Il n'y a pas de logement prévu, si ce n'est du logement de fonction ou de l'hébergement exploité. - PA En Crochy : potentiels en cours d'étude, répartition et proportions non définies.
33	119	Bâtiments/Epuration/Dd	Mon-Repos	Réfection du pavillon de Mon-Repos combien cela a coûté ? A quoi et à qui sert-il ?	Les travaux d'entretien des boiseries et de la façade du pavillon de Mon-Repos ont coûté Fr. 5'230.-. Ce "pavillon d'amour" fait partie de la propriété historique de Mon Repos. "A partir de la fin du XVIIème et surtout au XVIIIème siècle, les pavillons et belvédères sont construits en dur et vont dorénavant s'imposer dans la composition des jardins. Lieux de rencontre, d'agrément, d'oisiveté, de recherche de plaisir et d'Amour, ces pavillons ou temples d'amour offrent un vocabulaire où par excellence se confondent intimement Eros et Jardins." (source : Wikipedia). Actuellement, ce pavillon est occasionnellement utilisé lors de manifestations.
35	124	Bâtiments/Epuration/Dd	Panneaux photovoltaïques	Quelle est la proportion des bâtiments communaux équipés par ce système ?	Les bâtiments suivants sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques : Collège de la Coquerellaz, APEMS de la Coquerellaz, Collège Crosset-Parc. La future Auberge communale sera également équipée de panneaux solaires photovoltaïques qui seront, pour des questions d'intégration, posés sur la toiture de la Grande salle. La rénovation du bâtiment Pluton prévoit également la pose de panneaux solaires photovoltaïques. Enfin, dans le cadre des premières études liées à l'assainissement du bâtiment Mars, il est prévu l'étude d'opportunité d'installer des panneaux solaires sur un ou plusieurs toits du site du Pontet. D'autres toitures seraient potentiellement intéressantes pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, mais leur état et les futurs travaux prévus ne le permettent pas pour l'instant (voirie Esserts, Collège du Crosset).
37	130	Bâtiments/Epuration/Dd	Gestion des salles	Quel est le taux d'occupation par les sociétés locales ?	Salles de gymnastique standards : environ 90% par les sociétés locales d'Ecublens (gratuit) et environ 10% par les sociétés externes (payant); Piscine : environ 35% par les sociétés locales d'Ecublens (gratuit) et environ 65% par les sociétés externes (payant); Salle de rythmique de la Coquerellaz : environ 34% par les sociétés locales d'Ecublens (gratuit) et environ 66% par les sociétés externes (payant). Quant aux salles de réunion, elles sont mises à disposition des sociétés locales, des partis politiques et des services communaux.

ANNEXE 3

Déchets

Bilan déchets - levée porte-à-porte, déchetterie communale, Ecopoints et déchetterie mobile pour l'année 2019

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population		12'353	12'400	12'430	12'560	12'577	13'089
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	1'139 t	1'162 t	1'226 t	1'187 t	1'220 t	1'261 t
	Déchets communaux	38 t	37 t	39 t	41 t	41 t	56 t
	Papier / Carton	730 t	706 t	694 t	677 t	648 t	653 t
	Verre	367 t	381 t	368 t	367 t	372 t	378 t
	Compost / Végétaux	784 t	756 t	837 t	785 t	688 t	835 t
	Total levée porte-à-porte	3'058 t	3'042 t	3'159 t	3'057 t	2'970 t	3'183 t
Déchetterie	Encombrants	124 t	111 t	80 t	124 t	108 t	164 t
	Papier / Carton (déchetterie)	100 t	103 t	275 t	280 t	285 t	95 t
	Verre (déchetterie)	39 t	35 t	62 t	32 t	48 t	32 t
	Compost / Végétaux (déchetterie)	763 t	531 t	588 t	585 t	311 t	584 t
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	100 t	80 t	73 t	91 t	92 t	94 t
	Bois	259 t	210 t	246 t	233 t	213 t	253 t
	Huiles (litres)	4 t	3 t	4 t	4 t	2 t	6 t
	Inertes	200 t	138 t	175 t	239 t	115 t	91 t
	Plastiques	51 t	30 t	26 t	32 t	29 t	54 t
	Autres	11 t	92 t	64 t	34 t	16 t	22 t
	Total déchetterie	1'651 t	1'333 t	1'594 t	1'653 t	1'219 t	1'395 t
	Total bilan	4'709 t	4'375 t	4'753 t	4'710 t	4'189 t	4'578 t
Kg/habitant/an		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	92 kg	94 kg	99 kg	94 kg	97 kg	95 kg
	Déchets communaux	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg
	Papier / Carton	59 kg	57 kg	56 kg	54 kg	52 kg	49 kg
	Verre	30 kg	31 kg	30 kg	29 kg	30 kg	28 kg
	Compost / Végétaux	63 kg	61 kg	67 kg	62 kg	55 kg	63 kg
	Total levée porte-à-porte	248 kg	245 kg	254 kg	243 kg	236 kg	237 kg
Déchetterie	Encombrants	10 kg	9 kg	6 kg	10 kg	9 kg	12 kg
	Papier / Carton (déchetterie)	8 kg	8 kg	22 kg	22 kg	23 kg	7 kg
	Verre (déchetterie)	3 kg	3 kg	5 kg	3 kg	4 kg	2 kg
	Compost / Végétaux (déchetterie)	62 kg	43 kg	47 kg	46 kg	25 kg	44 kg
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	8 kg	6 kg	6 kg	7 kg	7 kg	7 kg
	Bois	21 kg	17 kg	20 kg	19 kg	17 kg	17 kg
	Huiles (lt)	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg
	Inertes	16 kg	11 kg	14 kg	19 kg	9 kg	7 kg
	Plastiques	2 kg	2 kg	2 kg	3 kg	2 kg	4 kg
	Autres	1 kg	7 kg	5 kg	3 kg	1 kg	2 kg
	Total déchetterie	134 kg	107 kg	128 kg	131 kg	97 kg	102 kg
Taux de recyclage		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux	72 %	70 %	72 %	70 %	68 %	69 %	
Incinérables (kg/hab)	105 kg	106 kg	108 kg	108 kg	109 kg	110 kg	
Recyclables (kg/hab)	276 kg	247 kg	274 kg	267 kg	224 kg	230 kg	
TOTAL (kg/hab)	381 kg	353 kg	382 kg	375 kg	333 kg	339 kg	

Gestion des déchets, mode de collecte, transporteurs						
	Lieu de collecte	Type de déchets	N° benne	Type de benne / conteneur	Transport	Elimination
					par	chez
Porte à porte	Porte à porte	Ordures ménagères		container 770 litres	Transvoirie	TriDEL
	Porte à porte	Verre mélangé		container 770 litres	Transvoirie	Valorsa
	Porte à porte	Papier / carton		container 770 litres	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Porte à porte	Compostables (méthanisation)		container 770 litres	Transvoirie	Eco-Recyclage
Déchetterie	Déchetterie	Aluminium canettes de boissons		container 770 litres	ST	TLS
	Déchetterie	Balayures de routes	1	multilift 12 m³	Transvoirie	Cridec
	Déchetterie	Bois	9	multilift 36 m³	Transvoirie	Retripa
	Déchetterie	Carton	7	multilift 24 m³	Transvoirie	PAPIREC
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	6	multilift 36 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	10	multilift 36 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	2	multilift 18 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Documents confidentiels		container 770 litres	Ecublens Service de Travaux	Datarec
	Déchetterie	Electro - ménager SENS/SWICO		cadre palette CFF	Ecublens Service de Travaux	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Encombrants, incinérables	3	multilift 36 m³	Transvoirie	Valorsa --> TRIdel
	Déchetterie	Ferraille, fer blanc, aluminium	5	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Papier	8	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	PET	11	multilift 40 m³	BE Recycling	BE Recycling
	Déchetterie	PE Flaconnages	12	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Pierreux	13	multilift 10 m³	Transvoirie	Tinguely
	Déchetterie	Plastique dur	4	multilift 36 m³	Transvoirie	Retripa
	Déchetterie	Verre trié	14	multilift 24 m³	Transvoirie	Vetropack SA St-Prex
	Déchetterie	Verre mélangé	15	multilift 24 m³	Transvoirie	Valorsa
	Déchetterie	Ampoules		box palette	Bulletin du transporteur	Valorsa
	Déchetterie	Batteries		box palette	Valorsa	Valorsa
	Déchetterie	Textiles, vêtements		conteneur TEXAID	TEXAID	TEXAID
	Déchetterie	Capsule nespresso		container Nespresso 770 litres	Valorsa	Valorsa
	Déchetterie	Déchets spéciaux DSM		box palette	Valorsa	Valorsa
Déchetterie	Huiles		citerne	Valorsa	Valorsa	
Déchetterie	Piles		fût 60 litres	Valorsa	Valorsa	
Déchetterie	Déchets communaux		container 770 litres	Transvoirie	Valorsa	
Ecopoints	Ecopoint Pontet	PE Flaconnages		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Capsules en aluminium		conteneur city-Line	W. Fontaine Sàrl	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Huiles		conteneur city-Line	Valorsa	Valorsa
	Ecopoint Pontet	Aluminium canettes de boissons		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Ferraille, fer blanc, aluminium		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXAID	TEXAID
	Ecopoint Pontet	Piles		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	PE Flaconnages		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Capsules en aluminium		conteneur city-Line	W. Fontaine Sàrl	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Huiles		conteneur city-Line	Valorsa	Valorsa
	Ecopoint Bochet	Aluminium canettes de boissons		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Ferraille, fer blanc, aluminium		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXAID	TEXAID
	Ecopoint Bochet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXTURA	TEXTURA
	Ecopoint Bochet	Piles		box sur conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Pierreux		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Tinguely